



Préserver le patrimoine forestier au cœur des territoires

Formation des gestionnaires forestiers

Sylv'ACCTES

L'association à but non lucratif Sylv'ACCTES a été créée en 2015 pour **financer des actions forestières vertueuses en Auvergne Rhône-Alpes.**

Depuis février 2018, Sylv'ACCTES est **reconnue « organisme d'intérêt général »** par le ministère des finances (rescrit fiscal).

La **préservation, par des sylvicultures adaptées, des services écosystémiques** (climat, biodiversité, paysage, protection, production...) est au cœur de son action.



ASSOCIATION RECONNUE
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Sylv'ACCTES

Une interface de financement innovante

**Des financeurs qui souhaitent améliorer localement
leur empreinte climat/environnement**



**Des forestiers qui s'engagent dans une gestion améliorée
de leur forêt**

ASSOCIATION RECONNUE
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



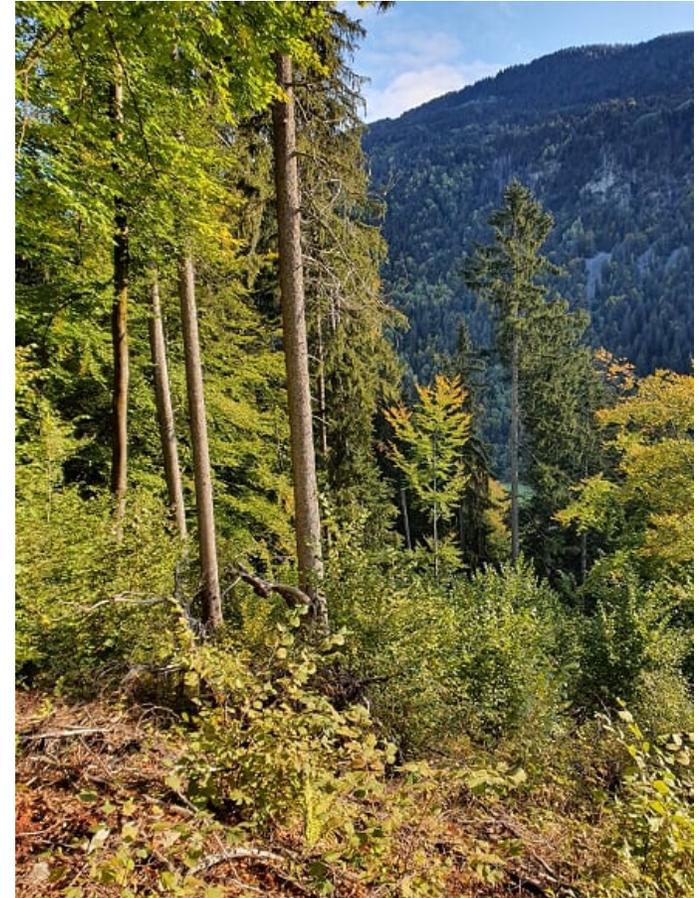
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- ✓ Accompagner financièrement une gestion des forêts adaptée aux enjeux des territoires
- ✓ Assurer aux financeurs traçabilité, transparence et qualité sur l'usage des fonds
Pas de pot commun, chaque financeur décide sur quel(s) massif(s) ses fonds seront mobilisés
- ✓ Garantir aux sylviculteurs une mécanique de financement accessible, simple et réactive

Les principes sylvicoles de Sylv'ACCTES

- Privilégier des peuplements mélangés,
- S'appuyer au maximum sur la régénération naturelle,
- Réserver la plantation dans des cas de fortes probabilités de réussite ou pour des compléments de régénération,
- Prendre en compte l'évolution climatique dans le choix des essences et leur densité,
- Préserver la qualité des sols en limitant le recours à des opérations mécaniques impactantes,



Le Projet Sylvicole Territorial

- ✓ Elaborer collectivement à travers un processus de concertation,
- ✓ Identifier des modes de sylviculture permettant de répondre aux enjeux locaux,
- ✓ Valider pour 3 ans, et révisable tous les 3 ans



Le Projet Sylvicole Territorial

des Monts d'Ardèche :

- Périmètre du GAL Ardèche3
- Adhésion PNRMA pour 2022 à 2024
- COPIL : partenaires forestiers (DDT, ONF, CNPF, Fransylva 07, ccopératives, experts...) et EPCI. 3 réunions pour l'élaboration en 2019/2020. Copil de lancement en octobre 2021. Point régulier en conférence des EPCI

Légende

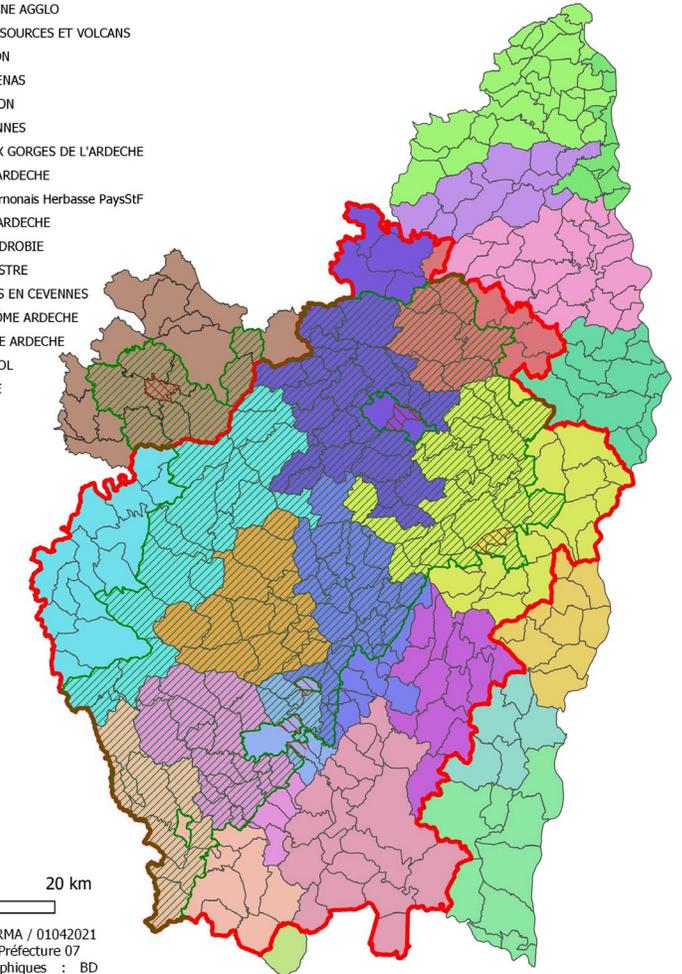
- Communes souhaitant adhérer en 2021
- ▨ Périmètre PNRMA 2021
- ▭ Périmètre Leader Ardèche 3
- Liste des Communautés de communes
- ANNONAY RHONE AGGLO
- ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS
- BARRES COIRON
- BASSIN D'AUBENAS
- BERG ET COIRON
- CEZE ET CEVENNES
- DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE
- GORGES DE L'ARDECHE
- Hermitage Tournonais Herbasse PaysStf
- MONTAGNE D'ARDECHE
- PAYS BEAUME DROBIE
- PAYS DE LAMASTRE
- PAYS DES VANS EN CEVENNES
- PORTE DE DRÔME ARDECHE
- PRIVAS CENTRE ARDECHE
- RHONE CRUSSOL
- RHONE-HELVIE
- VAL D'AY
- VAL DE LIGNE
- VAL EYRIEUX



Périmètre PNRMA / LEADER
& communautés de communes
Mars 2021

0 10 20 km

Cartographie : PNRMA / 01042021
Source données : Préfecture 07
Sources cartographiques : BD
CARTO copyright IGN 2021



Le Projet Sylvicole Territorial

des Monts d'Ardèche ; 4 itinéraires sylvicoles financés par Sylv'ACCTES

Châtaigniers : Amélioration des peuplements vers l'acquisition d'une futaie irrégulière par l'accompagnement des dynamiques naturelles + Expérimentation d'enrichissement.

Hêtraie-sapinière : Maintien ou acquisition d'une structure irrégulière et mélangée. Expérimentation d'enrichissement.

Pinèdes : Irrégularisation des futaies par l'obtention d'une régénération naturelle et d'un mélange d'essences. Expérimentation d'enrichissement.

Autres résineux (pessières et douglasaies notamment) : Irrégularisation des futaies par l'obtention d'une régénération naturelle et d'un mélange d'essences. Expérimentation d'enrichissement.

Exemple de travaux : Itinéraire 1

Châtaignier

Diagnostic stationnel préalable	200 €/ha
Cloisonnements	1000 à 2000€/ha
Martelages d'éclaircies avec désignation des arbres habitats vivants	400€/ha
Balivage	1000 à 2000€/ha
Eclaircie déficitaire	1000 à 2000€/ha
Coupes d'améliorations	Bénéficiaire mais dans l'itinéraire
Débusquage alternatif	Prise en charge du surcout de déficit (à partir de 20€/m ³) jusqu'aux plafonds suivants : - TA : 300 €/j - Câble : 50 €/m ³
Travail du sol : élimination de la végétation concurrente, dégagement, nettoyage et dépressage dans régénération	800€ à 2000€/ha
Dépose des protections Enlèvement des protections contre le gibier	1000€/ha
Enrichissement pour diversifier la régénération naturelle. Compléments de régénération par placeaux en cas de besoin, pour pallier le déficit de régénération naturelle ou pour diversifier les essences présentes : travail du sol localisé, fourniture des plants plantation et pose de protections contre le gibier.	1500 à 5000€/ha travaillé

Financements des pratiques sylvicoles vertueuses

Dispositions générales :

- Les demandes d'aides sont traitées tout au long de l'année au fur et à mesure de leur réception par Sylv'ACCTES.
- La décision d'attribution d'une aide peut être favorable ou défavorable suivant les financements disponibles à Sylv'ACCTES, dans tous les cas, une réponse est faite au demandeur dans un délai de 4 mois maximum
- Un dossier de demande d'aide doit porter au minimum sur 2 hectares de travaux forestiers éligibles et au maximum sur 50 hectares de travaux forestiers éligibles
- La surface des travaux d'un dossier de demande d'aide peut être composée d'un à plusieurs types d'opérations sylvicoles relevant d'un ou plusieurs itinéraires sylvicoles d'un même Projet Sylvicole Territorial (PST)

Financements des pratiques sylvicoles vertueuses

Critères d'éligibilité et taux d'aide

- Forêt publique :
 - ❖ Aménagement forestier
 - ❖ Certification forestière (PEFC/FSC)

✓ Taux d'aide : **50%** des montants hors taxe de travaux
- Forêt privée :
 - ❖ Garantie de gestion durable
 - Plan Simple de Gestion (type obligatoire, volontaire, groupé)
 - Règlement Type de Gestion
 - Code des Bonnes Pratiques Sylvicole (CBPS+) sous conditions : programme de coupes et travaux agréé par le CRPF **et** attestation suivant les cas prévus (accompagnement par un professionnel, opération de massification, formation FOGEFOR ou membre d'une association de sylviculteurs)
 - ❖ Certification forestière (PEFC/FSC)

✓ Taux d'aide : **70%** des montants hors taxe de travaux

Financements des pratiques sylvicoles vertueuses

- **Le bénéficiaire d'une aide Sylv'ACCTES s'engage :**
 - à tenir l'itinéraire sylvicole sur la ou les parcelles sur lesquelles il reçoit une aide **pour une durée de 10 ans**
 - La tenue de l'itinéraire sylvicole implique le respect des caractéristiques de l'itinéraire technique décrit dans le Projet Sylvicole Territorial incluant les engagements biodiversité
- **Sylv'ACCTES mets en œuvre un plan de contrôle en trois temps**
 1. Contrôle de l'éligibilité du dossier de demande d'aide et de la conformité des pièces justificatives fournies = à réception du dossier
 2. Contrôle de terrain de bonne réalisation des travaux forestiers associés à la demande d'aide = au maximum 6 mois après le versement de l'aide
 3. Contrôle de terrain de bonne tenue de l'itinéraire sylvicole sur les parcelles bénéficiaires de la demande d'aide = entre 6 mois et 10 ans après le versement de l'aide

Financements des pratiques sylvicoles vertueuses

- **Éléments complémentaires sur l'aide Sylv'ACCTES :**
 - Une même parcelle peut bénéficier plusieurs fois d'un financement Sylv'ACCTES tout au long de l'itinéraire sylvicole. Son engagement est reconduit de 10 ans à chaque accord de financement.
 - L'aide Sylv'ACCTES n'est pas cumulable avec des financements impliquant des contreparties (compensation carbone / compensation environnementale / opération de sponsoring) et ce durant toute la durée de l'engagement liée à la contrepartie.
 - Sylv'ACCTES lève des fonds privés dans le cadre du mécénat, pour garantir le caractère désintéressé et sans contrepartie de son action, le bénéficiaire ignore l'origine des fonds tout comme le financeur ignore l'identité du bénéficiaire final.



www.sylvacctes.org

« Solutions fondées sur la nature »

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL



Association récipiendaire

